

 <p>U.F.R. Droit et Science Politique</p>	<p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p> <p><b>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION</b> Mention : « Droit économique et des affaires » <b>Droit économique et des affaires</b> Responsable : Fabrice Siiriainen, Professeur</p> <p>  PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR É P U R E MÉDITERRANÉE</p>	 <p>Année universitaire 2018 / 2019</p>
--	--	--

Master adossé au CREDECO (Centre de recherche en droit économique) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS – GREDEG

## Présentation et objectifs

Le Master 2 « Recherche en Droit économique » a pour objectif d'étudier les répercussions des mutations économiques sur la matière juridique. Les enseignements font délibérément appel au Droit Privé (contrat, propriété, responsabilité, sociétés, etc.) et au Droit Public (service public, contrats publics, souveraineté de l'État, etc.). Les champs d'études privilégient donc les thèmes juridiques liés à la vie économique.

Les axes privilégiés de la formation sont les suivants :

- Les structures juridiques, les comportements des entreprises et l'évolution des marchés (concurrence et concentration, relations interentreprises, nouvelles formes de propriété, normalisation et certification).
- Les formes juridiques de la régulation des activités économiques (autorités de régulation) et des politiques publiques.
- Les incidences de l'activité industrielle sur les sujets de droit (environnement, risques, consommation, etc.).
- Les aspects juridiques de l'internationalisation de la vie économique en particulier la réponse du droit à la mondialisation.

## Insertion professionnelle

La formation a pour objectif de permettre à ses diplômés d'accéder à des postes de haut niveau ou à une qualification poussée dans toutes les carrières du droit économique et des affaires (recherche et enseignement, avocats, conseils, juristes d'entreprise, administration économique, responsables d'organismes professionnels).

## Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Recherche en Droit économique » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit (droit des affaires, droit privé/carières judiciaires, droit public, régulations internationales et européennes, IUP) et AES. **Sélection sur dossier et entretien.** Capacité d'accueil : 19 étudiants.

## Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : [unice.fr/asure](http://unice.fr/asure)

## Organisation générale

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques (avec des séminaires mutualisés avec des spécialités professionnelles), dispensés par des universitaires et des professionnels, du mois de **septembre au mois de mars**. Un **mémoire de recherche** soutenu en juillet ou septembre vient compléter la formation.

**Programme des études (sous réserve de modifications)****SEMESTRE 3**

Description de la formation	Heures d'ensgt.	Ects	Coef.
<b>UE1 - Fondamentaux du droit économique</b>		<b>6</b>	
Droit international économique	20		1
Droit public économique	20		1
<b>UE2 - Impact économique du droit</b>		<b>3</b>	
Analyse économique du droit	20		1
<b>UE3 - Contrats et droit économique</b>		<b>6</b>	
Droit des contrats	20		1
Technique contractuelle*	20		1
<b>UE4 - Santé, sécurité et gestion de la qualité</b>		<b>6</b>	
Droit de la distribution*	20		1
Droit de la concurrence*	20		1
<b>UE5 - Contentieux</b>		<b>6</b>	
Contentieux des affaires*	20		1
Anglais des affaires*	20		1
<b>UE6 - Matières de spécialisation - 2 aux choix</b>		<b>3</b>	
Droit des investissements internationaux*	20		1
Droit pénal des affaires	20		1
Droit économique de l'environnement*	20		1
Droit approfondi de la propriété intellectuelle*	20		1
Contrat du commerce international*	20		1
Droit des assurances*	20		1
Droit des sociétés approfondi*	20		1
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>	<b>220</b>	<b>30</b>	

**SEMESTRE 4**

Description de la formation	Heures d'ensgt.	Ects	Coef.
<b>UE7 - Projet professionnel et de recherche</b>		<b>30</b>	
Stage en entreprise + mémoire ou mémoire de recherche			6
Culture générale de droit économique (conférences)*	20		1
<b>TOTAL SEMESTRE 4 +10h de Projet tutoré 250h total</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	

\* Matières mutualisées avec d'autres spécialités

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0,25 points)

## Contrôle des connaissances

Les cours de l'Unité 1 et Unité 2 donnent chacun lieu à un examen écrit d'une durée de 5 heures, noté sur 20. L'Unité 3/4/5/6 font l'objet d'une notation en contrôle continu pour chaque séminaire, noté sur 20.

Le mémoire et le rapport de stage ont un coefficient 6.

L'obtention d'une note au moins égale à 10/20 emporte délivrance des ECTS attribués à chacune des composantes des Unités d'enseignement.

### Il y a une session d'examen par an.

Il y a une seule session pour U1, U2, U3, U4 (Février/Mars) et pour U5 (Juillet/Septembre : soutenance du Mémoire).

**Pour obtenir le grade de Master Droit Economique, les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement.**

## Préparer le Master en Alternance

Il est possible de préparer ce Master en alternance (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'Université), dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Les acquis universitaires seront ainsi enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du service des Masters : Tel. 04. 89.15.25.28

Courriel : [droit.scolarité.master2@unice.fr](mailto:droit.scolarité.master2@unice.fr)

### Bonus « Sport » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

### Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »